

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/259

Objet : Modification de la composition des commissions municipales

Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 21 septembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 35
Présents à la
séance : 24
Excusés
représentés : 9
Absents : 2

* Arrivée à 18 h 36 avant le vote
du point n°4 inscrit à l'ordre du
jour

** Arrivé à 18 h 58 avant le vote
du point n°7 inscrit à l'ordre du
jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik*, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni**, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Aurélie Monfils, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Souad Medani, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Boniface Hitimana, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
27 septembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/259

Objet : Modification de la composition des commissions municipales

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L2121-22 et L2121-33,

VU le procès-verbal d'élection des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires établi à l'issue des opérations de vote du 2 mai 2021,

VU la délibération n°2021/113 du Conseil municipal en date du 7 mai 2021 relative à l'instauration et à la désignation des membres des commissions municipales,

VU la délibération n°2023/149 du Conseil municipal en date du 9 juin 2023 relative à la modification de la composition des commissions municipales suite à la démission du Conseil municipal de Madame Isabelle FLANDIN,

VU la liste « Ensemble » telle que déposée lors de l'élection municipale partielle intégrale de 2021,

VU la liste « Ris-pour Tous » telle que déposée lors de l'élection municipale partielle intégrale de 2021,

VU le courrier de démission du Conseil municipal de Madame Loubna ZIANI, Conseillère municipale de la liste « Ensemble », en date du 9 juin 2023,

VU l'acceptation de la Préfecture en date du 18 septembre 2023 concernant la démission du Conseil municipal de Monsieur Grégory GOBRON, en sa qualité de Premier Adjoint au Maire et Conseiller municipal de la liste « Ris pour Tous »,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de revoir la composition des commissions à mi-mandat et de pourvoir les sièges vacants suite à ces démissions du Conseil municipal, dans le respect de la représentation proportionnelle au regard de l'élection municipale partielle intégrale du 2 mai 2021,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a créé 5 commissions municipales et en a fixé la composition par délibération du 7 mai 2021, dans le respect de la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a ainsi décidé que les commissions comprendraient aux côtés de Monsieur le Maire, Président de droit, 11 membres à savoir :

2023/

**Annexe à la délibération n°2023/259 du Conseil municipal
en date du 27 septembre 2023
Composition des Commissions municipales**

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Petite enfance, Enfance, Éducation, Jeunesse	Serge MERCIECA	José PERES	Christine TISSERAND
	Aurélie MONFILS	Sandanakichenin DJANARTHANY	
	Kykie BASSEG		
	Sémira LEQUEREC		
	Omar ABBAZI		
	Dounia KEBBAB		
	Véronique GAUTHIER		
	Souad MEDANI		

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Vie associative, culturelle et sportive	Marcus M'BOUDOU	Sandanakichenin DJANARTHANY	Christine TISSERAND
	Sofiane SERIDJI	José PERES	
	Souad MEDANI		
	Denise POEZEVARA		
	Jérémy KAWOUK		
	Jean-Paul MONTEIRO		
	Gil MELIN		
	Nejla TOPTAS		

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Solidarités et Modernisation du service public	Siegfried VAN WAERBEKE	José PERES	Christine TISSERAND
	Nicolas FENÉ	Sandanakichenin DJANARTHANY	
	Véronique GAUTHIER		
	Josiane BERREBI		
	Sylvie DEFORGES		
	Sonia SCHAEFFER		
	Pierrick BROUSSEAU		
	Serge MERCIECA		

2023/

- 8 sièges dévolus à la liste « Ris pour tous, un avenir pour chacun »,
- 2 sièges pour la liste « Ensemble »,
- 1 siège pour la liste « Ris en avant ».

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition des commissions municipales afin que les commissions restent un lieu d'expression de la représentation proportionnelle des différentes tendances,

CONSIDERANT que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ne précise pas que la désignation des membres des commissions municipales doit s'effectuer à scrutin secret,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret,

CONSIDERANT les propositions des différentes listes,

APRES DELIBERATION

DECIDE de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

- Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse
- Commission Vie associative, culturelle et sportive
- Commission Solidarités et modernisation du service public
- Commission Aménagement, Cadre de vie, écologie
- Commission Finances

PRECISE qu'est annexé à la présente délibération un récapitulatif de la composition des commissions municipales modifiée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 13 OCT. 2023

Publié le : 13 OCT. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



2023/

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Aménagement, Cadre de vie et écologie	Gil MELIN	Sandanakichenin DJANARTHANY	Christine TISSERAND
	Siegfried VAN WAERBEKE	Christian Amar HENNI	
	Fabrice DERAEDT		
	Séverin YAPO		
	Annabelle MALLET		
	Valérie MARION		
	Noureddine SIANA		
	Nicolas FENÉ		

	Ris pour Tous, un avenir pour chacun	Ensemble	Ris en avant
Finances	Marcus M'BOUDOU	Christian Amar HENNI	Claude STILLEN
	Gil MELIN	Sandanakichenin DJANARTHANY	
	Séverin YAPO		
	Sofiane SERIDJI		
	Serge MERCIECA		
	Josiane BERREBI		
	Denise POEZEVARA		
	Pierrick BROUSSEAU		

2023/

